

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 13 OCTOBRE 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Treize du mois d'Octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – MM. Louis ANDRE – Josy LAQUITAINE – Mme Elodie CLARAC – MM. Emmerly BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – MM. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Michel HOTIN) – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Mégane BOURGUIGNON).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**PRISE DE PARTICIPATION
DE LA SEMAG AU CAPITAL
D'UNE SOCIÉTÉ PAR
ACTIONS SIMPLIFIÉE
(DSP RÉGIONALE SUR LE
DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE
OPTIQUE)**

CM-2020-4S-DAJ-68

Vu l'article L1524-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la SEMAG en date du 13 décembre 2019 ;

Considérant que la SEMAG a sollicité par courrier, la ville de Gosier en tant qu'actionnaire et membre du Conseil d'Administration ;

Considérant que la Ville doit statuer sur cette décision de la SEMAG, de participer au capital de la société de projet, "SAS DIGITAL" ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la prise de participation de la SEMAG à la SAS GUADELOUPE DIGITAL, société de projet de la DSP régionale relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communication électronique THD de la Région Guadeloupe pour un pourcentage de 1% représentant 30 000,00 euros.

Article 2 : D'autoriser le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision et, notamment, à la notifier à la SEMAG.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

1 6 OCT. 2020

Et publication ou notification
le

1 6 OCT. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 13 octobre 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNIE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Prise de participation de la SEMAG au capital d'une société par actions simplifiée (DSP régionale sur le déploiement de la fibre optique)

Date de transmission de l'acte : 16/10/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 16/10/2020

Numéro de l'acte : CM20204SDAJ68 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201013-CM20204SDAJ68-DE

Date de décision : 13/10/2020

Acte transmis par : LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes
9.1.3. Autres